

<u>Marché 2024/25</u>: TRAVAUX DE FORAGES DE RECONNAISSANCE POUR LA RECHERCHE D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE CASTILLON ET SAINTE-AGNES - RELANCE N°1 DU MARCHE 2024-05 DECLARE SANS SUITE

Pouvoir adjudicateur : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 Rue Villarey 06500 Menton

Adresse(s) internet : http://www.riviera-francaise.fr
Adresse du profil acheteur : http://www.achatpublic.com

COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : http://www.achatpublic.com

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : https://www.achatpublic.com

Adresse de téléchargement des documents de la consultation :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL 2024 jUvPyoTAfj

Objet du marché : Le présent marché concerne les travaux de reconnaissance pour la recherche d'eau potable sur les communes de Castillon et Sainte Agnès - Relance n°1 du marché 2024-05 déclaré sans suite.

Lieu d'exécution : Communes de Sainte Agnès et Castillon

Type de procédure : adaptée

Caractéristiques principales :

Le présent marché concerne les travaux de reconnaissance pour la recherche d'eau potable sur les communes de Castillon et Sainte Agnès - Relance n°1 du marché 2024-05 déclaré sans suite. L'acheteur est pouvoir adjudicateur.

Le marché n°2024-05 a été déclaré sans suite pour motif d'infructuosité en raison d'absence d'offre régulière déposée dans les délais prescrits.

Conditions de participation : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de la Consultation

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont précisés dans le Règlement de la Consultation

Variante : aucune variante n'est autorisée

<u>Date limite de réception des offres : 1^{er} juillet 2024 à 12h00</u> Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2024